



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

clt

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Commission CLT

35 C/COM CLT/DR.4

16 octobre 2009

Original français

Point 5.18 de l'ordre du jour

PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par le **BÉNIN** et l'**INDE**

Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié

La Conférence générale,

1. Ayant examiné le document 35 C/53 qui met en lumière les contenus interdisciplinaires et intersectoriels des œuvres de Rabindranath TAGORE (1861-1941), Pablo NERUDA (1904-1973), Aimé CÉSAIRE (1913-2008), en soulignant l'originalité de chaque œuvre tout en explorant leurs parentés, pour l'édification d'un Universel à l'aune des attentes des peuples et notamment par la consolidation de passerelles entre les cultures et civilisations,
2. Reconnaît l'importance de ces trois œuvres et l'exemplarité centrale, pionnière et actuelle de leur message, pour enrichir l'action de l'UNESCO vers un Universel réconcilié ;
3. Souligne la pertinence de ce programme dont le caractère innovant actualise l'action interdisciplinaire de l'UNESCO en réponse au contexte de la crise globale, en recommandant de lui adjoindre les auteurs, les créateurs et les scientifiques dont le message est de nature à enrichir et élargir les thématiques envisagées ;
4. Tenant compte de la célébration de l'Année pour le rapprochement des cultures en 2010, qui constitue un cadre propice au lancement d'un programme d'activités centré sur les œuvres de Tagore, Neruda et Césaire, et de leurs constellations,
5. Encourage les États membres, les institutions publiques et privées à mettre en œuvre la décision 180 EX/58, et notamment, à lancer des programmes éditoriaux, de traduction et de recherche dans les langues nationales, pour approfondir le patrimoine matériel et immatériel de ces œuvres, dans le strict respect des droits d'auteurs et des ayant-droit, dans la nécessité de constituer aux plans national, régional et international, des relais qui puissent donner corps au Programme et à son thème, dans toutes les dimensions requises, en réservant une attention particulière à la jeunesse ;

6. Fait sienne la décision du Conseil exécutif 180 EX/58, et adopte le lancement de ce programme dans le biennium 2010-2011 et son intégration dans la Stratégie a moyen terme C/4 avec un cadre opérationnel interdisciplinaire et particulier, approprié à une action soutenue ;
7. Invite le Directeur général à présenter, à la 184^e session du Conseil exécutif, des propositions concrètes pour la mise en œuvre de programmes articulés sur l'œuvre de ces trois auteurs, de nature interdisciplinaire et intersectorielle, en le dotant des moyens dans le budget ordinaire et de mobiliser, avec le soutien d'un Comité de parrainage de haut niveau, les fonds extrabudgétaires complémentaires requis pour une forte mobilisation internationale.